

FORMULAIRE DE DEMANDE
CARTE D'ABONNEMENT ANNUEL de TRANSPORT – Réseau TRACE
« +65 » - Spécial sénior à partir de 65 ans

Par délibération en date du 21/02/2024 le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Horbourg-Wihr a décidé de prendre en charge une partie du montant des abonnements de transport annuel du réseau TRACE (réseau de bus de Colmar Agglomération) pour une certaine catégorie de bénéficiaires.
Le montant de l'abonnement annuel « +65 » est de 170€. Le CCAS de Horbourg-Wihr participe à hauteur de 135€, le reste à charge pour le bénéficiaire est de 35€.

Les conditions d'attribution	Les pièces à joindre à votre demande
⇒ Être domicilié(e) à HORBOURG-WIHR ⇒ Avoir 65 ans ou + ⇒ Être non imposable sur le revenu	⇒ Une photo d'identité (pour la carte) ⇒ Un certificat de non-imposition ⇒ 35€ en chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces

DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse : 68180 HORBOURG-WIHR	
Date de naissance :	N° téléphone :

Date de la demande :

Signature :

☐ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information portant sur l'utilisation et la gestion de mes données à caractère personnel contenues dans ce formulaire et sur l'exercice de mes droits en découlant.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ABONNEMENT ANNUEL « +65 »
Information sur l'utilisation de vos données à caractère personnel

La commune de HORBOURG-WIHR, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'établissement de la carte d'abonnement annuel de transport demandée pour laquelle le CCAS de Horbourg-Wihr participe financièrement.

Elles sont destinées exclusivement à l'agent en charge du CCAS, aux élus et aux membres de la Commission CCAS et à la société d'exploitation du réseau de transport de Colmar Agglomération (TRACE/STUCE) pour l'établissement de la carte.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées durant la période de validité de votre abonnement.

Vos droits

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès ; des droits de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à la Mairie de Horbourg-Wihr - 68180 – 44 Grand' Rue (à l'attention du référent RGPD) avec une copie adressée au DPD (Délégué à la Protection des Données) du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle via le formulaire suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>.
Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données la commune de Horbourg-Wihr via le formulaire de contact suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>.